

si les autres avions qui se rendent régulièrement au Biafra depuis des semaines se sont heurtés à toutes ces subtilités juridiques, dont il fait état de temps à autre?

L'hon. M. Sharp: Ma foi, il y a une subtilité juridique dont ils n'avaient pas à se soucier, la présence d'une nouvelle république, la Guinée équatoriale, dont nous devons, nous, obtenir maintenant l'autorisation.

M. Lewis: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il une idée du temps que prendront vraisemblablement ces négociations avec la Guinée équatoriale et le Biafra et tout le reste?

L'hon. M. Sharp: Non, je ne saurais dire. Tout ce que je sais, c'est que nous exerçons des pressions auprès des autorités pour faire approuver ce pont aérien.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, dois-je conclure, d'après la réponse du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que le gouvernement du Canada a décidé aujourd'hui de présenter des instances aux gouvernements de ces pays, alors qu'hier le premier ministre a déclaré que le gouvernement avait pour politique de ne pas présenter de telles instances directement?

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur. Je crains que le chef de l'opposition n'ait pas saisi ma réponse. L'établissement du nouvel État de la Guinée équatoriale, où se trouve Fernando Po, nous crée un problème auquel personne d'autre n'a eu à faire face. Nous devons obtenir l'autorisation de cet État pour y faire atterrir nos avions. C'est un des facteurs qui entrent en jeu. Quant au reste, nous exerçons des pressions auprès de la Croix-Rouge internationale.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question semblable à celle que j'ai adressée hier au premier ministre. Comme cette approbation se fait toujours attendre et comme bien des Canadiens s'impatientent du retard des mesures de secours, serait-il possible de fixer une date limite à la Croix-Rouge afin de faciliter une solution rapide?

L'hon. M. Sharp: J'approuve la déclaration faite hier par le premier ministre. Une telle attitude ne remédierait pas à la situation, ce serait un ultimatum, chose à éviter. Ce sont les résultats qui comptent.

M. Lewis: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. D'après les rapports qu'il a reçus de la Croix-Rouge le ministre pourrait-il nous indiquer quelles difficultés se posent dans le cas de la Guinée équatoriale? Quel obstacle y a-t-il à l'obtention du consentement à cet endroit?

L'hon. M. Sharp: Nous croyons comprendre que nous ne pouvons rejoindre les hauts fonctionnaires qui pourraient nous accorder la permission.

M. Lewis: Ils ne figurent pas au tableau de présence.

L'hon. M. Stanfield: Je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que des instances étaient présentées à la Guinée équatoriale. Le ministre voudrait-il expliquer à la Chambre pourquoi l'on peut présenter des instances officielles à la Guinée équatoriale mais non au Nigéria, par exemple, en vue d'aider la Croix-Rouge?

L'hon. M. Sharp: Le chef de l'opposition a dû oublier que nous avons obtenu l'assentiment du gouvernement du Nigéria.

L'hon. M. Stanfield: Dois-je comprendre, selon la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que le gouvernement du Canada a présenté des instances directement au gouvernement du Nigéria alors qu'hier, le premier ministre a dit, sauf erreur, que le gouvernement canadien ne pouvait présenter de telles instances à l'État du Nigéria?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande s'il ne s'agit pas là d'une amorce de discussion plutôt que d'une question.

[Français]

LES RELATIONS FÉDÉRALES- PROVINCIALES

QUESTION RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE CONFÉRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Mariial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au très honorable premier ministre une question relative aux affaires canadiennes.

Le premier ministre annonçait dernièrement que la prochaine conférence fédérale-provinciale aurait lieu à la mi-décembre et je voudrais lui demander si l'ordre du jour de cette conférence a été établi après consultation entre les parties en cause. Je voudrais